

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 11 NOVEMBRE 2024
PROCÈS-VERBAL N° 26**

Page 287

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

M. Florian Breguet, Président, ouvre la séance à 20 h 01, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux, ainsi que le syndic. Il salue Mme Léna Vulliamy pour La Région et le public qu'il remercie pour son intérêt à suivre les débats et remercie le personnel communal pour la préparation de la salle.

Ordre du jour

1. Appel

Nombre de conseillers présents : 38

Nombre de votants : 37

Excusés : Mmes Betschart Anne-Sophie, Gander Zoé, Mercier Cornelia, Sulzmann Hanna, MM. Aberle Mathieu, Hedou Gael, Herrmann Alexandre, Hochstrasser Sylvain, Perrinjaquet Loris, Porchet Christophe, Rebeaud Pascal.

Absent : -

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

À la demande du PS et suite à deux démissions au sein de la commission de gestion et de sa suppléance que je vous lirai plus tard, je vous propose d'apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour que vous avez reçu.

Deux nouveaux points sont ajoutés : le point 7 « Élection d'un membre PS à la commission de gestion » et le point 8 « Élection d'un membre PS à la suppléance de la commission de gestion ». Les anciens points 7 à 16 deviennent de facto 9 à 18.

De plus, je vous informe que lors du nouveau point 13 « Préavis 2024/11 Crédit complémentaire pour la révision du PDCom et PACom », contrairement à ce qui est noté dans le préavis, seul le rapport de la commission des finances sera lu comme il s'agit uniquement d'aspects financiers.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote de l'ordre du jour modifié.

OUI - 37 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 30 septembre 2024

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 37 NON - 0 ABST - 0

Le PV est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Président

Votations fédérales du 24 novembre 2024 : Quatre objets seront soumis au vote à cette date-là : « Arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales », « Modification du code des obligations (droit du bail : sous-location) », « Modification du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoin propre) », « Modification de la loi fédérale sur l'assurance maladie (financement uniforme des prestations) ». Pour cette journée de votations, les deux bureaux seront convoqués.

Visite du préfet du 1^{er} novembre 2024 : Nous avons eu la visite annuelle du préfet, Monsieur Fabrice de Icco, le vendredi matin 1^{er} novembre. Il s'est enquis du fonctionnement du bureau et du conseil, des relations entre le conseil, la municipalité et le greffe, du déroulement des élections et votations. Il a également contrôlé l'archivage et la tenue de nos dossiers et de nos documents. Nous lui avons posé quelques questions relatives au fonctionnement du bureau et du conseil. La visite a été courtoise et s'est bien déroulée. Après cette visite, lors de la prochaine séance du bureau, nous allons réfléchir à un conseil que nous a donné le préfet, soit de faire des PV de bureau qui mentionnent les noms des commissionnaires ad hoc proposés par les chefs de groupes, ceci afin que ce soit le bureau *in corpore* qui valide la composition des commissions ad hoc et non plus seulement le président et la secrétaire comme c'est actuellement le cas.

5. Lettres et pétitions éventuelles

Quatre courriers sont arrivés au bureau.

Lecture de la lettre de dissolution de la commission de naturalisation par la municipalité : « La municipalité tient à vous informer qu'elle a décidé de proposer la dissolution de la commission de naturalisation. Cette décision fait suite au constat que l'existence de ladite commission, bien qu'utile, n'est pas exigée par la législation en vigueur et qu'elle contribue à allonger le processus de demande de naturalisation suisse. Dans un souci d'efficacité et afin de simplifier la procédure, la municipalité a donc choisi de procéder à cette dissolution. Par ailleurs, notre autorité souhaite vous informer qu'elle mène actuellement une réflexion approfondie sur les modalités de rencontre avec les nouveaux bourgeois. Dès qu'une méthode appropriée sera définie, elle ne manquera pas de vous en faire part. Notre autorité tient à remercier chaleureusement les membres de la commission de naturalisation pour leur engagement et leur dévouement tout au long de leur mandat. »

Lecture de la lettre de démission de M. Alexandre Herrmann. « C'est avec regret que je vous adresse par la présente ma démission du poste de conseiller communal d'Yvonand, avec effet immédiat. Cette décision n'a pas été prise à la légère. En effet, mes responsabilités professionnelles en Valais ont considérablement augmenté, ce qui me contraint à revoir mon emploi du temps de manière significative. Malgré mon attachement à notre commune et mon engagement envers ses citoyens, il m'est devenu difficile de concilier ces nouvelles exigences professionnelles avec les obligations et les attentes liées à mes fonctions au sein du conseil communal. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude pour la confiance que vous m'avez accordée durant mon mandat. Ce fut un honneur de travailler aux côtés de chacun d'entre vous et de contribuer, autant que possible, au développement et au bien-être de notre belle commune. Je suis convaincu que le conseil communal continuera à œuvrer pour le bien de tous les habitants d'Yvonand et je vous souhaite à tous plein succès dans vos futures initiatives et projets. »

Lecture des lettres de démission de la commission de gestion et de la suppléance de commission de gestion de Zoé Gander et Aline Wenk : « Par la présente, je vous fais part de mon retrait de la commission de gestion dont j'étais membre cette année. » et « Par la présente, je vous annonce ma démission de la suppléance de la commission de gestion. »

6. Assermentations de nouveaux conseillers communaux.

Pour le PS, M. Ivar Kjelberg présente Mme Paola Paruta.

Pour le PLR, M. Fabrizio Marzolini présente M. Julien De Icco.

Le Président prie Mme Paola Paruta et M. Julien De Icco de venir devant l'assemblée pour procéder à leurs assermentations et à l'assemblée de se lever. Assermentations. Applaudissements.

Nombre de conseillers présents : 40

Nombre de votants : 39

7. Élection d'un membre PS à la commission de gestion

Pour le PS, M. Ivar Kjelberg présente Mme Amélie Berger. La discussion est ouverte sur cette candidature. La parole n'étant pas demandée et le nombre de candidate étant égal au nombre de poste à pourvoir, Mme Amélie Berger est élue tacitement. Applaudissements.

8. Élection d'un membre PS à la suppléance de la commission de gestion

Pour le PS, M. Ivar Kjelberg présente Mme Paola Paruta. La discussion est ouverte sur cette candidature. La parole n'étant pas demandée et le nombre de candidate étant égal au nombre de poste à pourvoir, Mme Paola Paruta est élue tacitement. Applaudissements.

9. Communications de la municipalité

Mme Laura Marques

STEP : Le PA-STEP avait été validé - je vous l'avais transmis. On a reçu le PA signé par le canton, ce qui marque l'étape finale de ce projet-là. De ce fait, la mise à l'enquête du bâtiment va démarrer vraisemblablement ce vendredi. Je vous l'avais annoncé quelques semaines en arrière, mais malheureusement les procédures sont complexes et ont pris un peu plus de temps. La mise à l'enquête débutera ce vendredi et durera un mois. Il y a eu la séance de présentation publique du projet le 30 octobre dernier, à la salle polyvalente. Je remercie d'ailleurs toutes les personnes qui étaient présentes. Cela s'est très bien déroulé, il y a eu quelques petites questions d'usage assez intéressantes. Les citoyens étaient intéressés par ce projet. On a pu montrer les premières esquisses du bâtiment. Tous les plans d'enquête et les informations techniques seront à la disposition des citoyens à l'administration communale dès que la mise à l'enquête aura débuté. Pour le début des travaux, si tout va bien, cela devrait démarrer au printemps 2025.

Traitement du chlorothalonil : Je vous l'avais promis depuis un moment, on n'a malheureusement pas eu de retour plus rapide. On a fait un essai pilote en avril dernier qui avait duré un mois, pour tester, entre autres, l'efficacité du système. Il permettait ensuite de dimensionner l'installation future, si on en mettait une et d'évaluer les coûts d'exploitation. Ce test a été élaboré en deux phases. Il y a eu l'essai pilote avec cette remorque qui a traité une partie des eaux directement du réservoir de l'Orjalet et qui a fait des analyses. Puis la phase deux qui testait vraiment la matière et la quantité de charbon actif qui sera utile pour ce traitement. Ces deux phases ont permis un résultat positif, qui a aussi convaincu la municipalité qui a validé ce soir le principe de pouvoir aller de l'avant avec ce projet. Ce sera donc un prochain préavis qui vous sera soumis dans un futur prochain conseil communal.

M. Thierry Genillod

Sirènes dans le village : Samedi soir, pour ceux qui auraient vu ou entendu des sirènes à travers le village, c'était moi. On a été alarmé par la gendarmerie pour un feu dans la cour d'école. C'était juste un feu pour se réchauffer, il n'y a pas eu de mauvaise tournure, ni de blessés ni de dégâts. Les jeunes ont été identifiés par la gendarmerie. On est juste venu pour contrôler qu'il

n'y avait pas eu de soucis. Ils ont été alarmés par les réseaux sociaux et, vu la taille des flammes et plutôt que de venir depuis Yverdon, ils ont préféré faire le 118 pour qu'on soit presque en même temps sur place.

10. Préavis 2024/08 Demande d'un crédit d'étude pour un concept de protection contre les inondations par débordement de la Golaz et par ruissellement.
Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc : Mme Nicole Bachmann

« Convoquée en séance le mercredi 9 octobre 2024 à 19 h 00, à la salle de la Petite-Amérique, la commission ad hoc composée de Messieurs Ivar Kjelberg, Aimé Guex, Christian Vuadens, Lionel Guichard, Viktor Zeiter, Louis Messerli ainsi que Madame Nicole Bachmann, rapporteuse, s'est réunie pour débattre du préavis 2024/08 « Demande d'un crédit d'étude pour un concept de protection contre les inondations par débordement de la Golaz et par ruissellement ». Monsieur Cyril Ottonin, municipal, était présent en début de séance afin de présenter le projet mentionné en titre et de répondre aux questions des membres de la commission. Ces derniers le remercient pour sa présence et pour les informations transmises.

Conclusion de la commission :

Dans la situation actuelle de changement climatique et de phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents, la commission, à la majorité, considère cette étude nécessaire. Elle permettra d'établir l'état actuel de la situation hydrologique et des risques ainsi qu'un catalogue de mesures éventuelles. La commission relève l'importance du dialogue avec les exploitants agricoles et de la prise en considération du résultat de ces échanges. Après délibérations, la commission, à la majorité, propose d'accepter le préavis 2024/08 tel que présenté. »

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 29 octobre 2024 à 19 h 30, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Corinne Ravessoud, Zoé Gander suppléante de Hanna Sulzmann et de Messieurs Yann Rod, Mikael Abrezol, Fabrizio Marzolini et Charles Wernuss s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Étaient présents M. Philippe Moser, Syndic et M. Cyril Ottonin, municipal. La commission remercie les représentants de la municipalité présents pour les explications. La commission des finances, à la majorité, vous recommande d'accepter le préavis tel que proposé. »

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. Louis Messerli

Effectivement, j'ai fait partie de la commission ad hoc pour parler de ce problème-là. Depuis, j'ai réfléchi et me suis investi sur ce dossier que je peux étayer. J'aimerais vous apporter quelques informations peut-être un peu tardives mais qui suscitent un intérêt. Petit retour dans le passé : je vous parle en tant qu'agriculteur de la commune. Il faut savoir qu'en 2017, l'OFAG a mis en vigueur une nouvelle ordonnance concernant la prévention d'érosion. En 2019 et sur une base volontaire, les agriculteurs d'Yvonand, qui font partie des réseaux écologiques de la Bauma et du Montélaz, ont fait faire au bureau CSD - le même bureau qui va être mandaté maintenant par la commune - une étude concernant la prévention d'érosion. On a des dossiers, des demandes d'adhésion, des formulaires, des mesures de directives à prendre, j'ai tout retrouvé pour les mettre à la disposition de Monsieur le municipal. Cette étude n'était pas gratuite. En juin 2020, chaque exploitant a reçu un catalogue de mesures afin de limiter

l'érosion sur les parcelles Rochettaz et Golaz comprises. Beaucoup de mesures sont déjà mises en place sur nos parcelles. Il reste quelques adaptations à mettre en place. Octobre 2024, mise en place de nouvelles ordonnances par le Conseil fédéral. Tout ceci pour vous démontrer que nous sommes soucieux du problème d'érosion et qu'avant de s'engager dans un crédit d'études sur le plan d'érosion Rochettaz et Golaz, il serait judicieux d'établir une convention d'exploitation entre la commune et les agriculteurs concernés. Les buts sont : état de la situation, évaluer les nouvelles mesures à prendre, par exemple : création d'un bassin de rétention en haut de la Golaz, sur la parcelle Mosimann, à moindre frais, sur un endroit naturel déjà équipé par un mur et canalisations en place. Il faut juste mettre une barrière, une retenue qui se règle pour freiner le débit. En suivi des objectifs, je pense qu'une collaboration entre les agriculteurs, la commune et les employés communaux, je pense au curage du fossé et des écoulements, permettrait de lutter contre ces inondations occasionnelles, à moindres coûts. Je vous remercie de votre attention. Pour ma part, je tourne ma veste mais je suis contre ce préavis actuellement, avant d'avoir eu ces discussions avec les agriculteurs.

M. Cyril Ottonin

J'ai rencontré Louis Messerli hier matin à 11 h 30. Il m'a présenté ce dont il vient de nous parler. Ce sont des données que personnellement je n'avais pas. Je suis prêt à collaborer, bien entendu, avec les agriculteurs pour faire avancer le projet. Ces données n'ont pas été mentionnées dans le projet d'études de CSD, mais cela sera bien sûr pris en compte en cas d'acceptation du préavis. Je rappelle que ce préavis n'est pas uniquement la Golaz et la Rochettaz, c'est vraiment toute la zone, y compris Prialas, le ruissellement et les ruisseaux.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2024/08, dont les conclusions sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 127'769.65 (TTC) pour un concept de protection contre les inondations par débordement de la Golaz et par ruissellement ;
2. de financer ces travaux par les liquidités courantes ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
3. d'imputer le coût de cette étude dans le compte d'investissement 9141.02 (assainissement des ruisseaux, à amortir).

OUI - 20 NON - 12 ABST - 7

Le préavis 2024/08 est accepté à la majorité.

11. Préavis 2024/09 Assainissement de la ciblerie et de la butte de tir, Stand de tir de La Mauguettaz.

Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc : Mme Nicole Bachmann

« Convoquée en séance le mercredi 9 octobre 2024 à 19 h 00, à la salle de la Petite-Amérique, la commission ad hoc composée de Messieurs Ivar Kjelberg, Aimé Guex, Christian Vuadens, Lionel Guichard, Viktor Zeiter, Louis Messerli ainsi que Madame Nicole Bachmann, rapporteuse, s'est réunie pour débattre du préavis 2024/09 " Assainissement de la ciblerie et de la butte de tir, Stand de tir de La Mauguettaz". Monsieur Cyril Ottonin, municipal, était présent en début de séance afin de présenter le projet mentionné en titre et de répondre aux questions des membres de la commission. Ces derniers le remercient pour sa présence et pour les informations transmises.

Conclusion de la commission

La commission relève la toxicité du plomb, elle a pris bonne note que ce site pollué devait être assaini et approuve la réalisation, dans les meilleurs délais, des travaux prévus par le préavis 2024/09. Le point 3 des conclusions du préavis 2024/09 fait mention d'«étude». La commission tient à relever que ledit préavis concerne des travaux d'assainissement et non leur étude. Les

travaux faisant l'objet du préavis 2023/01 accepté par le conseil communal le 23.06.2023 seront également réalisés. La commission considère nécessaire d'informer la population des travaux en temps voulu et remercie la municipalité pour ses efforts dans ce projet de dépollution. Après délibérations, la commission, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis 2024/09 tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 29 octobre 2024 à 19 h 30, la Commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Corinne Ravessoud, Zoé Gander suppléante de Hanna Sulzmann et de Messieurs Yann Rod, Mikael Abrezol, Fabrizio Marzolini, et Charles Wernuss s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Étaient présents M. Philippe Moser, Syndic et M. Cyril Ottonin, municipal. La commission remercie les représentants de la municipalité présents pour les explications. Cependant la commission propose à l'assemblée d'amender le point n°3 selon la formulation suivante :

3. d'imputer le coût de **ces travaux** dans le compte d'investissement 9143.07 (stand de tir à amortir).

La commission des finances, à l'unanimité, vous recommande, d'accepter le préavis tel qu'amendé. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel qu'amendé.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

M. Florian Breguet

Donnant suite à la lecture du rapport de la commission des finances et de la proposition de ladite commission de soumettre un amendement au conseil communal, nous allons traiter cette proposition en premier lieu. Je vous rappelle que le vote sur l'amendement laisse, toujours entière, la liberté de voter sur le fond. Pour plus de clarté, l'amendement sera projeté à l'écran, les modifications apportées sont notées en bleu.

L'assemblée passe au vote de l'amendement. Il s'agit de la modification du point n°3 des conclusions du préavis :

3. d'imputer le coût de ces travaux dans le compte d'investissement 9143.07 (stand de tir à amortir).

OUI - 38 NON - 0 ABST - 1

L'amendement est accepté à la majorité.

L'assemblée passe au vote du préavis 2024/09 amendé, dont les conclusions sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 214'486.00 (TTC) dans le cadre des travaux d'assainissement de la ciblerie et de la butte de tir du stand de La Mauguettaz ;
2. de financer ce montant par les liquidités courantes ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
3. d'imputer le coût de ces travaux dans le compte d'investissement 9143.07 (stand de tir à amortir).

OUI - 37 NON - 0 ABST - 2

Le préavis 2024/09 amendé est accepté à la majorité.

12. Préavis 2024/10 Crédit d'étude pour la mise en place des Zones 30.

Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc : Mme Aline Wenk

« Convoquée en séance le mardi 15 octobre 2024 à 18 h 30, la commission ad hoc composée de Madame Katia Méan et de Messieurs Nicolas Liechti, Ivar Kjelberg, Soprano Marinelli, Pascal Rebeaud, Sébastien Gerber ainsi que Madame Aline Wenk, rapportrice, s'est réunie pour débattre du préavis 2024/10. « Crédit d'étude pour la mise en place des Zones 30 ». Monsieur Thierry Genillod, municipal, était présent. Il nous a donné les précisions demandées et a répondu à nos questions. La commission le remercie pour sa disponibilité. La commission note que l'étude se porte sur l'ensemble du village et non pas uniquement sur les potentielles zones 30 marquées sur le plan. À la suite de cette étude, la municipalité choisira ce qu'elle désire réaliser et dans quels délais. La commission encourage à ce que cette étude permette de bien identifier les zones à sécuriser sans forcément généraliser la zone 30. En effet, cette étude devrait pouvoir servir d'aide pour des réflexions sur les aménagements futurs du village. La commission se réjouit qu'une présentation publique soit comprise dans l'étude et estime cela nécessaire pour une bonne communication au sein du village. Après délibérations, la commission, à l'unanimité, vous propose d'accepter le préavis 2024/10 tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 29 octobre 2024 à 19 h 30, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Corinne Ravessoud, Zoé Gander suppléante de Hanna Sulzmann et de Messieurs Yann Rod, Mikael Abrezol, Fabrizio Marzolini et Charles Wernuss s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Étaient présents M. Philippe Moser, Syndic et M. Cyril Ottonin, municipal. La commission remercie les représentants de la municipalité présents pour les explications. La commission des finances, à la majorité, vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Mme Patricia Breguet

Je vis dans une rue limitée à 30 km/h, avec des bacs à fleurs pour ralentir et à proximité directe de l'école. Malgré cela, je constate qu'une grande partie des usagers ne respecte pas cette limitation, autant des parents qui déposent leurs enfants à l'école que des personnes qui accèdent à la zone sportive et des corps de métiers qui travaillent dans le périmètre. Il semble donc qu'une limitation à 30 ne résolve pas le problème. Yvonand est un village de passage où de nombreuses voitures et camions traversent ses axes principaux et sensibles comme l'Avenue de Mordagne, la Grand Rue, la Rue des Vergers, la Route de Rovray par exemple. Ces tronçons sont, il est vrai, parfois dangereux mais ne sont pas concernés par les 30 km/h. Un affichage à 30 km/h serait donc principalement axé sur la population tapasabllia, dans les rues secondaires. Je lisais la semaine dernière dans un poste de « T'es d'Yvonand si » concernant l'effroi d'une automobiliste du village qui n'avait vu qu'au dernier moment une personne en trottinette circulant sur une rue sans aucun signal de repérage comme un phare ou une bande réfléchissante. Eh oui, certaines personnes ne se rendent pas compte du danger qu'elles courent et qu'elles font courir aux autres en ayant une vitesse inadaptée ou un manque de visibilité. Dans les deux cas, il y a également deux possibilités : on verbalise à outrance car, oui, juste un panneau n'est malheureusement pas suffisant ou alors on sensibilise. Je pense, pour ma part, qu'il est plus intéressant de responsabiliser et de sensibiliser nos concitoyens sur les dangers de la route. On sensibilise les enfants à l'école sur les dangers de la route, mais on oublie de faire des rappels pour les adultes. Bien sûr, tout le monde sait que la vitesse peut être dangereuse. Mais quand on la ramène dans son village, vers son voisin, vers sa famille, on impacte et on responsabilise beaucoup plus. Je pense donc qu'il serait intéressant pour commencer de faire

de la sensibilisation au niveau de notre village, par divers supports de communication, avant de parsemer nos rues de disques d'interdiction.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2024/10, dont les conclusions sont :

1. d'autoriser la Municipalité à lancer l'étude des Zones 30 sur l'ensemble du territoire communal urbanisé en partenariat avec le Bureau d'ingénieurs Christe & Gigax SA ;
2. d'accorder le crédit nécessaire de CHF 32'500.00 TTC ;
3. de financer ce montant par les liquidités courantes ;
4. d'imputer le coût de ces travaux dans le compte d'investissement 9143.17 (crédit d'étude Zones 30 à amortir).

OUI - 23 NON - 11 ABST - 5

Le préavis 2024/10 est accepté à la majorité.

13. Préavis 2024/11 Crédit complémentaire d'étude pour la révision du Plan directeur communal (PDCom), du Plan d'Affectation Communal (PACom) et du règlement du Plan d'Affectation Communal.

Rapports de la commission des finances.

Rapport de la commission des finances : M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 29 octobre 2024 à 19 h 30, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Corinne Ravessoud, Zoé Gander suppléante de Hanna Sulzmann et de Messieurs Yann Rod, Mikael Abrezol, Fabrizio Marzolini et Charles Wernuss s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Étaient présents M. Philippe Moser, Syndic et M. Cyril Ottonin, municipal. La commission remercie les représentants de la municipalité présents pour les explications. La commission s'étonne toutefois de l'ampleur du montant demandé en regard du crédit initial. La commission appelle de ses vœux qu'il n'y ait pas un autre dépassement. La commission des finances, à la majorité, vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Mme Aline Wenk

La commission qui avait été convoquée pour les préavis 2024/10 et 2024/12 avait aussi eu l'occasion de poser des questions à M. Genillod et d'en discuter. J'avais pris un certain nombre de notes dont je vais vous faire part. La commission note que ce crédit vient s'ajouter à un premier crédit et que les études réalisées jusqu'à maintenant n'ont pas permis d'aller jusqu'au bout de la procédure. La commission reconnaît la nécessité de ces révisions et trouve important de continuer les projets en cours pour obtenir un PDCom, PACom et règlement du PACom conforme pour le développement du village. Elle ne peut donc que recommander de continuer les études. La commission apprécierait, que le conseil communal soit informé ponctuellement de l'avancement du projet.

M. Nicolas Liechti

Je faisais également partie de la commission ad hoc qui n'a pas pu donner son rapport ce soir. Cependant, ce préavis me laisse un petit goût bizarre, sachant qu'on a fait la moitié du chemin, qu'on est un peu au milieu du gué avec ces révisions du PACom et du PDCom et on nous redemande à peu près la même somme pour finir le travail. Évidemment, je ne vais pas m'opposer, on a besoin de ces révisions et elles sont absolument nécessaires pour notre village. Par contre, je demanderai aux membres de la commission de gestion d'interroger la

municipalité sur le pourquoi de cette situation. Ce sont des travaux qui ont commencé il y a déjà longtemps, on est vraiment à mi-chemin aujourd'hui. Il faut se poser ces questions pour qu'on apprenne pourquoi on est obligé aujourd'hui de remettre presque autant pour finir le travail. Ce serait intéressant pour le futur de mieux comprendre les causes. Est-ce que le périmètre était mal cerné ? Est-ce qu'il a beaucoup évolué ? Ce serait très intéressant pour la suite.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2024/11, dont les conclusions sont :

1. d'autoriser la Municipalité à poursuivre les révisions PDCOM et PACOM avec le Bureau d'urbanisme Dolci SA ;
2. d'accepter le crédit d'étude supplémentaire de CHF 292'356.45 (TTC) ;
3. de financer ce montant par les liquidités courantes ;
4. d'imputer le coût de ces travaux dans le compte d'investissement 9143.15 (crédit d'étude PDCOM à amortir).

OUI - 31 NON - 0 ABST - 8

Le préavis 2024/11 est accepté à la majorité.

14. Préavis 2024/12 Renouvellement de la zone réservée communale selon l'article 46 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC).

Rapport de la commission ad hoc.

Rapport de la commission ad hoc :

Mme Aline Wenk

« Convoquée en séance le mardi 15 octobre 2024 à 18h30, la commission ad hoc composée de Madame Katia Méan et de Messieurs Nicolas Liechti, Ivar Kjelberg, Soprano Marinelli, Pascal Rebeaud, Sébastien Gerber ainsi que Madame Aline Wenk, rapportrice, s'est réunie pour débattre du préavis 2024/12. « Renouvellement de la zone réservée communale selon l'article 46 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) ». Monsieur Thierry Genillod, municipal, était présent. Il nous a donné les précisions demandées et a répondu à nos questions. La commission le remercie pour sa disponibilité. La commission note que la non-acceptation de ce préavis impliquerait une gestion de demandes de construction suivant deux règlements, ce qui est complexe et demanderait des efforts et coûts non négligeables de la part des demandeurs et de l'administration communale. La commission trouve nécessaire de prolonger la zone réservée communale jusqu'à l'entrée en force des nouveaux PDCOM, PACOM et règlement. Cela afin de favoriser le développement cohérent du village. Après délibérations, la commission, à l'unanimité, vous propose d'accepter le préavis 2024/12 tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2024/12, dont les conclusions sont :

1. d'adopter le renouvellement de la zone réservée communale (art. 46 LATC) ;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire.

OUI - 39 NON - 0 ABST - 0

Le préavis 2024/12 est accepté à l'unanimité.

15. Préavis 2024/13 Budget 2025.*Dépôt.**M. Philippe Moser*

Nouveau budget et pas de surprise. Il vous a été présenté un budget qui prévoit un déficit prévisionnel de CHF 363'724.- soit à peu près 1,7 % des charges. La municipalité estime raisonnable, c'est un petit déficit qui est envisagé. Vous aurez remarqué que c'est le premier budget qu'on vous présente qui dépasse les 20 millions. On a aussi eu quelques frissons dans le dos, on espère qu'on ne va pas grimper à des altitudes stratosphériques. Ce budget est aussi le premier budget qui vous est soumis avec NPIV, la nouvelle péréquation vaudoise. Je vous rappelle que cette péréquation devrait être légèrement favorable à Yvonand. Avec les chiffres qu'on a reçus, en principe on ne s'en sort pas si mal, mais il est difficile de comparer et je vous invite à ne pas le faire, puisque les montants qui sont indiqués ne sont pas du tout calculés de la même manière que pour l'ancienne péréquation. Vous l'aurez peut-être remarqué, pour ceux qui ont déjà jeté un œil, que certains comptes sont supprimés, d'autres qui les remplacent, mais ne faites pas une comparaison de l'ancien par rapport au nouveau. C'est globalement qu'il faut regarder cela et surtout il faut être un peu patient car il faut attendre le passage à MCH2. En principe, le prochain budget sera en MCH2, si on travaille bien et à ce moment-là toute la péréquation sera regroupée et ce sera beaucoup plus facile de comparer d'une année à l'autre à quelle sauce on est mangé. Petit détail concernant cette péréquation, on a refait appel au fonds de péréquation pour un montant de CHF 300'000.-, cela veut dire qu'on a un peu triché sur le déficit, il aurait pu être de CHF 300'000.- plus élevé. Ce qu'on cherche à faire par-là, c'est à éliminer ces fonds dans le cadre du passage à MCH2 car ça deviendrait compliqué à gérer, puisque pour chaque fonds existant il nous faudra faire un règlement qui vous sera soumis à chaque fois. On va donc éviter de multiplier les interventions devant ce conseil et éviter de créer des fonds à n'en plus finir qui finalement ne servent pas à grand-chose. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler, de ce budget, avec la commission des finances. On a eu une première discussion et on se reverra prochainement avec l'ensemble de la municipalité pour aller plus au fond des choses.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

16. Préavis 2024/14 Détermination du prix de vente au m² des parcelles au lotissement des Goilles pour l'année 2025.*Dépôt.*

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

17. Préavis 2024/15 Modification du règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires.*Dépôt.**M. Thierry Genillod*

Ce préavis fait suite à la signature d'une convention entre l'UCV (Union des Communes Vaudoises) et Airbnb, pour qu'il y ait un meilleur suivi au niveau de ces taxes de séjour et les uniformiser au niveau suisse. C'est eux qui vont réclamer ces taxes et nous les rétribuer deux fois par année. Il n'y a que ça qui change dans le règlement, c'est une mise à jour de notre règlement suite à cette convention signée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

18. Divers et propositions individuelles

M. Ivar Kjelberg

Pour commencer, j'espère que la remarque de Mme Breguet de tout à l'heure sera prise en compte par la municipalité, même si on a accepté de faire des études sur le 30 à l'heure. Personnellement, je remarque aussi en tant que piéton et utilisateur de passage piétons que c'est assez dangereux, surtout les soirs de brouillard. Cela vient du comportement de tout un chacun, non seulement les personnes à pied et en vélo mais aussi les personnes en voiture.

J'ai deux points que j'aimerais soumettre à nos municipaux. Premièrement, lorsque vous nous présentez des préavis, sous le paragraphe « Amortissements », vous nous donnez le montant total des dépenses, la durée de l'amortissement imposée, ainsi que les comptes associés. Ceci implique pour moi de me mettre à chaque fois à faire quelques calculs, car, si le montant total est important, j'aime bien me faire une idée du montant typique d'amortissement annuel, du montant des intérêts annuels et finalement le montant total brut c'est-à-dire amortissements et intérêts, pour les prochaines années. Et j'espère que chacun d'entre nous, au conseil, fait ces mêmes calculs, car le principe spécifique des comptes publics est de respecter « l'équité intergénérationnelle » ce qui implique que nous surveillions de près la distribution temporelle de nos dettes et des obligations associées. Ma demande à la municipalité est donc de savoir s'il serait possible que vous ajoutiez un paragraphe à cette section « Amortissements » de vos futurs préavis, qui mentionne, par exemple en se référant à un montant de préavis fictif de CHF 292'356.- : « Pour exemple, un montant de CHF 300'000.- amorti sur 10 ans représente CHF 30'000.- d'amortissements annuels et CHF 3'000.- d'intérêts, assumant un emprunt au taux de 1 % par année. Ce qui fait un total de CHF 330'000.- de charges brutes potentielles. » Ce paragraphe de trois lignes, indiqué « pour exemple », donne une meilleure idée de la répartition, ici assumée linéaire, de cette dette ou charge en cours du temps. Et bien sûr, il n'est pas nécessaire de calculer au centime près, c'est un exemple, utilisez un chiffre arrondi, proche du montant effectif du préavis, aussi pour la durée, s'il y a plusieurs durées d'amortissements différents. De toute façon, le véritable montant effectif des prêts sera échelonné, et c'est à la discrétion du boursier communal et de la municipalité de décider combien, comment et quand emprunter. Un tel paragraphe nous donne immédiatement une vue totale et une vue distribuée dans le temps de l'engagement pris avec le préavis. Pour moi, la distribution temporelle de nos amortissements, de nos dettes, ainsi que de nos engagements devrait figurer dans le rapport financier annuel. J'espère que cette information viendra avec l'arrivée de MCH2, car, sans elle, nous au conseil communal, nous naviguons vraiment à l'aveugle.

Deuxièmement, lors des débats d'une de nos dernières séances de commission ad hoc, et pour un des préavis discutés plus tôt, j'ai compris que notre vote donnant une majorité pour, et non une unanimité, ne venait pas tout à fait d'une opposition sur le fond du préavis, mais plutôt une opposition de l'utilisation peut-être excessive de mandataires externes, alors que les données existantes et présentées dans le préavis semblaient permettre de déjà faire quelques exécutions. Je suis aussi préoccupé par le coût des mandataires externes et de connaître quelle limite à ne pas dépasser, d'où cette deuxième question de ce soir : à la municipalité, faites-vous, en fin de vos « projets », qui souvent sont un ensemble de travaux qui regroupent plusieurs préavis, des revues des coûts effectifs du total des frais d'études, comparés au prix de l'exécution des travaux, et quel est votre « seuil de douleur » acceptable ? Personnellement, si les études préliminaires coûtent plus que l'exécution, c'est que nous dérivons. Et malheureusement, la pléthore des lois et des normes, imposée par le canton et la confédération, implique l'emploi de spécialistes externes qui finiront par coûter très cher aux communes. Donc, faites-vous systématiquement ce suivi, car nous au conseil communal n'avons pas les détails pour bien nous en rendre compte ? Il serait aussi judicieux de connaître, chaque année, le nombre de préavis d'études faites et qui n'ont pas abouti aux travaux d'exécutions attendus. Et comme

ceci n'est certainement pas un problème spécifique à notre commune, lors de réunions avec les autres municipaux et syndics du canton, est-ce que ce sujet des coûts des mandataires spécialisés externes est discuté, voire rapporté au canton ?

M. Philippe Moser

J'ai pris bonne note, mais c'est assez costaud comme demande. J'attendrai de recevoir le PV pour relire ça tranquillement, en parler avec mes collègues bien évidemment et voir ce qu'on peut apporter comme élément supplémentaire.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : Les mêmes.

Absent : -

La séance du conseil est close à 21 h 16. Le prochain conseil communal aura lieu le lundi 9 décembre 2024 à 20 h 00 au forum, suivi de la traditionnelle agape de fin d'année.

Le Président

Florian Breguet



La Secrétaire

Pauline Héritier